

PREVOST

**BULLETIN
DE
GARANTIE**

Bg02-24

ENREGISTRÉ - REGISTERED
ISO 9001 & ISO 14001



DATE : Janvier 2003	SECTION : 18 - Carrosserie
EXPIRATION: Janvier 2005	
SUJET : INSTALLATION D'UN DECALQUE INDIQUANT QU'IL FAUT ABAISSER L'APPUI-BRAS POUR FACILITER L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE D'URGENCE	

APPLICATION

Modèle	VIN
Autocars XL-40 et XL-45 équipés de sièges rotatifs seulement Année modèle: 1997 - 2000	Du 2PCL33498V1026274 jusqu'au 2PCL33493Y1027045 incl.
Autocars XL2-45 équipés de sièges rotatifs seulement Année modèle: 2000 - 2001	Du 2PCX33490Y1027134 jusqu'au 2PCX3349311027649 incl.
Autocars H3-41 et H3-45 équipés de sièges rotatifs seulement Année modèle: 1997 - 2002	Du 2PCH33492V1012019 jusqu'au 2PCH3349621014321 incl.

DESCRIPTION

Pour les véhicules mentionnés ci-dessus équipés de sièges rotatifs, il faut abaisser l'appui-bras du siège situé du côté de la fenêtre d'urgence pour faciliter l'ouverture de celle-ci.

Remarque : Les véhicules comportant des sièges passagers sans appui-bras ne sont pas concernés par ce bulletin.

MATÉRIEL

Pièce No	Description	Qté
405211	Décalque autocollant	1

Remarque : Le matériel peut être commandé selon la pratique habituelle.

MARCHE À SUIVRE

Avertissement : Stationner le véhicule de façon sécuritaire, appliquer le frein de stationnement, arrêter le moteur, placer l'(es) interrupteur(s) principal(aux) à la position ARRÊT (OFF) avant de travailler sur le véhicule.

1. Vérifier à l'intérieur du véhicule si les décalques ont été installés.
2. Si les décalques sont manquants, commander le nombre requis (Prévost #405211).
3. Installer les décalques dans les coins inférieurs des fenêtres d'urgence situées près des sièges rotatifs.

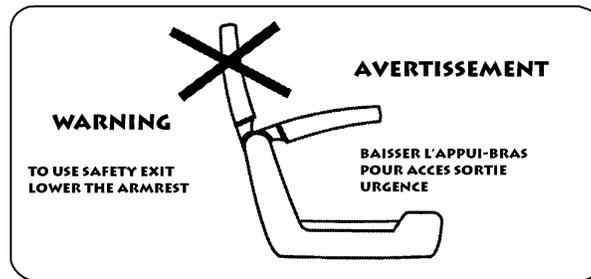


FIGURE 1 : 405211

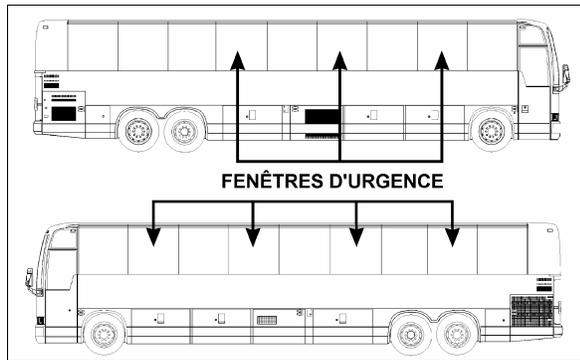


FIGURE 2 : XL2-45

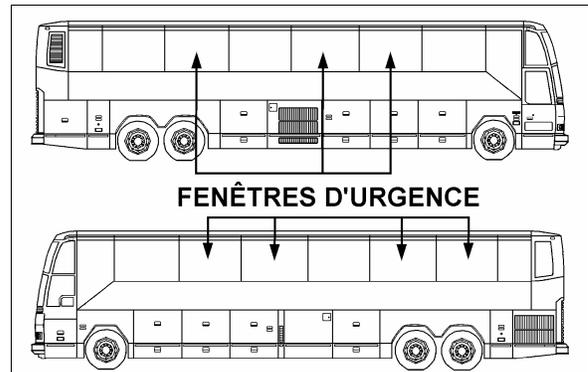


FIGURE 3 : H3-45

GARANTIE

Cette modification est couverte par la garantie normale de Prévost Car. Nous vous rembourserons les pièces et un quart d'heure (0,25) de main-d'œuvre sur réception d'un formulaire A.F.A. dûment complété sur lequel vous devez mentionner «Bulletin de Garantie 02-24».

Disposition des pièces:

- Rebuter selon les règlements environnementaux applicables (mun./prov./féd.).